

FICHE N° FFG6602**Libellé :****Mise en service d'un poste de détente gaz après une panne (pendant les heures de service)**

Description :

Cette prestation comprend :

- la mise en service d'un poste de détente après panne pendant les heures de service, soit de 7h30 à 15h45.
-

Travaux préparatoires à réaliser par le client :

- aucun
-

Comment introduire sa demande ?

Demande à introduire par écrit :

- directement via le site www.sibelga.be > Raccordements et compteurs
 - par courrier au moyen d'un formulaire :
 - à télécharger sur le site www.sibelga.be ou
 - à demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre écrite**
-

Étapes :